MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

Direction du service national
et de la jeunesse



J'ai 16 ans

- **Je me fais recenser** auprès de la mairie de mon domicile ou de manière dématérialisée via le service « recensement citoyen » (si la mairie a adhéré à ce service).
- **J'apporte** ma carte d'identité ainsi que mon livret de famille.
- **Je donne** une adresse mail valide et postale complète et un numéro de téléphone.
- **Je conserve** mon attestation de recensement jusqu'à mes 18 ans.
- **J'attends** de recevoir un mail m'invitant à créer mon compte sur l'application DÉFENSE+
- **Je signale** à mon centre sur service national et de la jeunesse (CSNJ) si je déménage.



J'ai 17 ans

- **Je suis convoqué** au cours du trimestre de mes 17 ans.
- **Je reçois** ma convocation par courrier ou sur mon compte DÉFENSE+ si je l'ai créé.
- **Je fais** ma Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- **Je conserve** mon certificat individuel de participation (CIP) jusqu'à mes 25 ans.
- **Je signale** à mon centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) tout changement de situation.

Je souhaite

- Changer la date de ma JDC ou déclarer un changement d'adresse.
- Demander un duplicata de mon certificat individuel de participation (CIP) ou de mon attestation de recensement.
- Demander un renseignement.

Connectez-vous sur votre compte DÉFENSE+

ou **contactez nous** par téléphone au **09.70.84.51.51** du lundi au jeudi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.
Le vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h00 – Appel non surtaxé.

ou **via demarche.numerique.gouv.fr**

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à tes 18 ans , pour une inscription aux examens de l'éducation nationale (BAC-BEP-CAP...).

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans , contacte ton CSNJ via:

- ton compte DÉFENSE+
- par téléphone au 09.70.84.51.51,
- **via demarche.numerique.gouv.fr**



il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier d'inscription.